

## **CO-ACTE**

**Construire la Coresponsabilité Avec les Citoyens des  
Territoires**

Projet cofinancé  
par le programme  
Europe pour les  
citoyens de l'Union  
Européenne



# **Synthèse des résultats de CO-ACTE et élaboration de la feuille de route qui sera proposée à Braine l'Alleud**

**(Deuxième version incluant les conclusions de la réunion de Timisoara en vue de la réunion de Charleroi)**

## Table des matières

Introduction.....	2
Caractères essentiels d'une feuille de route pour progresser vers la coresponsabilité pour le bien-être de tous.....	4
1- Eléments de réflexion pour le cadre conceptuel .....	5
1.1- Le cadre conceptuel de base .....	5
1.2- Les apports complémentaires du projet CO-ACTE .....	5
2- Eléments de réflexion sur le cadre organisationnel .....	7
2.1- La nécessité d'organiser la concertation multiniveaux.....	7
2.2- Les caractéristiques à rechercher pour une structuration territoriale de la concertation .....	9
2.3- Les plus-values attendues d'une bonne articulation entre structures de démocratie représentative et de démocratie collaborative .....	10
3- Eléments de réflexion sur le cadre opérationnel .....	11
3.1- Comment se pose le problème .....	11
3.2- L'exemple de LEADER.....	12
3.3- Un cadre opérationnel à quatre niveaux articulant démocraties représentative, directe, collaborative et délibérative .....	14
3.4- Les chartes existantes ou à promouvoir .....	15
3.5- Les éléments constitutifs de la feuille de route .....	16
4- Eléments de réflexion sur le cadre méthodologique .....	16
La conduite du processus jusqu'à la 3 <sup>ème</sup> Rencontre Internationale des Territoires de Coresponsabilité à Braine-l'Alleud .....	17
Annexe 2 : Continuation du processus de construction démocratique des objectifs du progrès .....	19
Annexe 2: Grandes lignes de ce que pourrait être un appel à projets au niveau des régions (de l'UE et hors UE) .....	20
Annexe 3 : Elaboration de chartes par les démarches de démocratie délibératives.....	23
Annexe 4 : Lettre d'invitation pour la réunion du 4 novembre à Bruxelles .....	25

Note: Pour faciliter les échanges, remarques et nouveaux apports tous les paragraphes de ce document sont numérotés

## Introduction

1. Depuis les années 1970 les limites de la croissance du PIB comme objectif de progrès de la société ont été mises en évidence, notamment par le Club de Rome. Depuis lors cette question est récurrente dans les débats internationaux et a conduit à la notion de développement durable devenue une référence partagée par 178 Etats depuis le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. A partir des années 2000 la question revient sur le devant de la scène à l'OCDE, l'Union Européenne, la Banque Mondiale et dans plusieurs pays, dont la France, en posant la nécessité de repenser les indicateurs de richesse, voire de repenser le progrès en termes de bien-être plutôt que de richesse.

2. En 2005 le Conseil de l'Europe lance, dans le cadre de sa stratégie de cohésion sociale, une expérimentation de définition du bien-être par les citoyens eux-mêmes dans les territoires. L'idée est de poser la capacité de la société à assurer le bien-être de tous, générations futures incluses, comme objectif de progrès, en mettant en avant la nécessité d'une coresponsabilité entre pouvoirs publics, citoyens et société civile (incluant le monde économique et financier) pour y parvenir. Partant du principe que seuls les citoyens eux-mêmes sont légitimes et en mesure de définir ce qu'est le bien-être de tous, la démarche proposée s'appuie sur des principes rigoureux de démocratie directe (expression individuelle et collective sans intermédiaire, droit à la parole égal pour tous, questions ouvertes sans catégorisation a priori, etc.). Expérimentée au niveau d'une ville puis un ensemble croissant de villes et de territoires ruraux cette démarche conduit à élaborer progressivement un cadre méthodologique de construction de la coresponsabilité pour le bien-être de tous au niveau local, du nom de SPIRAL (Societal Progress Indicators for the Responsibility of All).

3. Mise en œuvre depuis 10 ans, partiellement ou en totalité, dans plusieurs centaines de territoires répartis dans une vingtaine de pays européens et africains, cette démarche a permis l'élaboration progressive d'une base de données globale des critères de bien-être de tous. Neuf dimensions du bien-être sont ainsi mises en évidence, dont sept relèvent du domaine immatériel, relationnel ou personnel, pour la plupart faisant appel à des indicateurs subjectifs. Point remarquable, aucun des critères exprimés ne se rapporte directement à la consommation.

4. Par ailleurs les évaluations réalisées de ces processus, notamment l'évaluation des Plans de Cohésion Sociale des communes de Wallonie en 2012, confirment le rôle central de la coresponsabilité comme moteur de bien-être de tous, que ce soit par la mutualisation et meilleure répartition des ressources qu'elle permet ou l'inclusion sans stigmatisation et la reprise de confiance qu'elle génère.

5. Ces résultats conduisent à une vision nouvelle du progrès, basée sur l'interaction humaine et la coresponsabilité dans les rapports sociaux-économiques plutôt que sur la seule augmentation de la productivité du travail pour la croissance de la production et de la consommation. Ils contribuent ainsi à développer une piste essentielle pour atteindre les 17 objectifs de développement durable fixés en 2015 pour les 15 prochaines années.

6. Cependant les expérimentations réalisées mettent en évidence les limites d'une démarche locale dans un contexte global essentiellement basé sur la croissance de la production et de la consommation. C'est pourquoi les territoires qui développent la démarche SPIRAL, dits territoires de coresponsabilité, organisés informellement depuis 2009 et formellement depuis 2013 en réseau international du nom de TOGETHER, ont lancé depuis 2015 une démarche complémentaire de SPIRAL, du nom de CO-ACTE. Cette dernière, dont la mise en œuvre est cofinancée par le Programme

l'Europe des Citoyens de l'Union Européenne, porte sur les mesures nécessaires à différents niveaux (du local au global) pour permettre une évolution de la société vers la coresponsabilité pour le bien-être de tous. Utilisant les mêmes principes de démocratie directe de SPIRAL (expression individuelle et collective sans intermédiaire, droit à la parole égal pour tous, question ouverte sans catégorisation a priori) elle met en évidence les éléments qui, selon les citoyens, sont indispensables pour parvenir à la coresponsabilité pour le bien-être de tous : équité dans les revenus (plafonnement des revenus et revenu de base universel) et dans l'accès aux ressources, pacification et arrêt de production d'armes, renouvellement de la démocratie représentative par des règles de transparence et de cohérence, complétées par des formes de démocratie directe et de gouvernance collaborative, nouveau rapport à la nature et aux animaux, remise en avant du bien-être dans la conception de l'utilisation de l'espace et du temps, outre les diverses propositions relatives à l'alimentation, la santé, la mobilité, l'emploi, etc..

7. Il ressort d'un tel processus qu'une approche d'expression démocratique directe, introspective et prospective, comme celle qui est développée dans SPIRAL depuis 10 ans puis dans CO-ACTE depuis près d'un an met en lumière et légitime, à partir de la parole des citoyens, ce qui est essentiel pour le progrès de la société : l'affirmation de l'objectif de bien-être de tous aujourd'hui et demain, défini par les citoyens eux-mêmes avec ses dimensions matérielles et immatérielles; la coresponsabilité comme voie essentielle pour y parvenir ; et tout ce qu'elle implique, notamment en termes d'équité, de renouveau de la démocratie et de la gouvernance, d'organisation de l'espace et du temps, etc.

8. Le caractère a priori utopique de telles propositions est intéressant par le fait qu'elles affirment une perspective à long terme légitimée par une approche de démocratie directe (réalisée encore à petite échelle mais qui pourra progressivement s'élargir avec le temps). Reste à savoir comment permettre concrètement une évolution vers de tels objectifs. Pour y répondre la démarche CO-ACTE de consultation auprès des citoyens a été complétée par un processus de confrontation et réflexion collective avec les initiatives déjà existantes dans différents domaines et pouvant contribuer à une telle évolution. Quatre réunions thématiques ont été organisées depuis mai 2016 dont la dernière se déroulera mi-septembre (voir <https://wikispiral.org/tiki-index.php?page=CO-ACTE+FR>). Elles ont mis en évidence la diversité des initiatives dans les territoires qui font écho aux propositions des citoyens et ouvrent des pistes pour y répondre. Ces initiatives restent certes confinées au niveau local et dans des espaces sociaux bien précis, même si certaines ont déjà ou sont sur le point de gagner une dimension nationale, voire internationale comme le revenu de base universel, certaines formes de gouvernance collaboratives ou encore certaines initiatives de gestion collective du bien commun. Néanmoins leur nombre croissant et leurs complémentarités, lesquelles apparaissent quand elles sont mises en confrontation, laissent entendre que des chemins de progrès vers la coresponsabilité pour le bien-être de tous et ce qu'elle implique sont envisageables.

9. D'où la question centrale à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés : comment définir, à partir des résultats de ce processus, ce qui pourrait être une feuille de route permettant l'émergence de tels chemins de progrès.

## Caractères essentiels d'une feuille de route pour progresser vers la coresponsabilité pour le bien-être de tous

10. Une telle feuille de route ne prétend pas être une solution miracle qu'il suffirait d'appliquer pour arriver au résultat recherché. Il s'agit plutôt de poser des principes essentiels pour permettre un processus d'expérimentation, d'apprentissage et de découverte des voies possibles et faisables dans différents contextes locaux, nationaux, etc. et de proposer de partager ces principes et cette ambition entre les différents niveaux concernés. La feuille de route à élaborer sera donc avant tout une proposition à débattre avec des représentants de différents niveaux, du local au global.

11. Il n'est pas non plus imaginable qu'une telle feuille de route soit adoptée du jour au lendemain. Il s'agit là aussi d'un processus qui demandera certainement du temps, de discussion, d'adaptation, de réécriture, etc. en fonction de ce que l'on aura appris des apports de chacun. L'objectif recherché dans le délai de la Troisième Rencontre des Territoires de Coresponsabilité qui aura lieu à Braine l'Alleud du 2 au 4 novembre 2016 est de parvenir à constituer un groupe d'interlocuteurs à différentes échelles territoriales et de responsabilité qui partagent l'idée et sont prêt à s'engager ensemble pour rendre la feuille de route effective et suffisamment attrayante pour qu'elle fasse ensuite boule de neige dans sa mise en œuvre.

12. Pour y parvenir nous suggérons que la feuille de route inclue 4 cadres :

- Un cadre conceptuel qui pose clairement les objectifs du processus qui est proposé et ses prémisses ;
- Un cadre organisationnel qui précise le type d'organisation qui puisse permettre la mise en œuvre de ce processus ;
- Un cadre opérationnel qui définisse les bases du fonctionnement du processus à engager, notamment en termes d'expérimentation et apprentissage ;
- Enfin un cadre méthodologique qui permette de capitaliser les résultats pour qu'ils soient validés, complétés au fur et à mesure et réappropriés.

13. La réunion de Charleroi les 28, 29 et 30 septembre a pour objectif de finaliser une première rédaction de la feuille de route avec ces 4 cadres. Elle sera ensuite proposée, mise en débat et enrichie lors de la Troisième Rencontre Internationale des Territoires de Coresponsabilité à Braine l'Alleud les 2, 3 et 4 novembre pour être finalement présentée aux autorités compétentes le 4 novembre après midi à Bruxelles.

14. Le présent document est un document de travail pour la réunion de Charleroi. Il propose un certain nombre d'éléments de réflexion pour chacun des 4 cadres, sur la base des résultats du projet CO-ACTE et la diversité des propositions et des expériences existantes, ainsi que les acquis de la démarche SPIRAL développée depuis 10 ans.

# 1- Eléments de réflexion pour le cadre conceptuel

## 1.1- *Le cadre conceptuel de base*

15. En termes conceptuel le processus qui est proposé repose sur les éléments présentés au début de ce document, à savoir :

- la nécessité de repenser le progrès dans sa dimension interactive, au-delà de la croissance ;
- la mise en avant du bien-être de tous, générations futures incluses, comme objectif ultime de progrès ;
- le rôle central des citoyens pour préciser cet objectif dans une démarche de démocratie directe introspective et prospective ; et
- la nécessité de la coresponsabilité acteurs publics, privés et citoyens pour progresser ensemble dans ce sens.

16. Ces prémisses et leurs arguments seront reprécisés et débattus à Charleroi. A cette fin on trouvera en annexe 4 un tableau résumant les principaux arguments à débattre.

## 1.2- *Les apports complémentaires du projet CO-ACTE*

17. Par ailleurs du projet CO-ACTE (démarche prospective avec les citoyens et réunions thématiques) il ressort un certain nombre d'éléments qui complètent et approfondissent ce cadre conceptuel.

- Tout d'abord concernant la démarche auprès des citoyens : comme déjà référé au paragraphe 6, elle met en évidence les éléments qui, selon eux, sont indispensables pour parvenir à la coresponsabilité pour le bien-être de tous (voir la synthèse des expressions des citoyens disponible sur le WEB). Ces éléments, s'ils peuvent sembler relever a priori de l'utopie (comme, par exemple, l'équité dans les revenus et dans l'accès aux ressources et bien d'autres), offrent un cadre de référence en termes d'objectifs, cohérent avec la coresponsabilité pour le bien-être de tous et qui se retrouve de facto dans beaucoup d'initiatives qui émergent du terrain.
- La question a été alors ensuite de voir comment, à partir de la diversité des initiatives existantes préciser ce cadre d'objectifs et les chemins pour y parvenir. Quatre réunions thématiques ont été réalisées à cet effet. En voici les principales conclusions.

### **a) Eléments découlant des 3 premières réunions thématiques**

18. La prise en compte du bien-être de tous comme objectif du progrès plutôt que la croissance de la production et de la consommation de richesses mesurées par la monnaie conduit à revoir les concepts de base de l'économie. Notamment ceux d'efficience et de productivité doivent se rapporter au bien-être généré par rapport aux ressources utilisées dans leur globalité et non plus seulement à la rentabilité monétaire.

19. De ce point de vue la coresponsabilité dans les rapports économiques ouvre des perspectives d'amélioration considérable en termes d'efficience et de conciliation entre l'objectif du bien-être de tous au présent et la réduction de l'empreinte écologique pour les générations futures. Ceci se retrouve en particulier dans les rapports de coresponsabilité entre fournisseurs et usagers de biens et de services, comme les partenariats solidaires entre agriculteurs et consommateurs (CSA, AMAP, ...), les maisons médicales (Belgique – coresponsabilité entre une équipe médicale et les habitants

pour la santé dans un quartier), et plus généralement l'économie de fonctionnalité et de coopération. On le retrouve également dans tous les circuits de solidarité de remise en circulation (avec ou sans réparation) des biens de consommation (nourriture, vêtements, équipements, etc.), la lutte contre le gaspillage et le zéro déchet, ainsi que toutes les formes de réutilisation des espaces et autres ressources non utilisées, rapprochant la production et les besoins, comme les jardins partagés et les nouvelles formes d'agriculture urbaine.

20. La notion de fonction sociétale reconnue d'une institution et d'une entreprise pour la production d'un bien ou d'un service essentiel pour le bien-être individuel et collectif (alimentation, santé et hygiène, éducation, transport, etc.) introduit une motivation pour l'affectation de temps de travail individuel et/ou collectif à une activité productrice, sans qu'il soit nécessairement lié à une rémunération. De nombreux exemples surgissent ainsi d'une économie du don qui va au-delà des cercles familiaux traditionnels comme, par exemple, les « incroyables comestibles » qui se sont répandus rapidement en Europe. Elles restent cependant encore à l'échelle de groupes informels et sur des temps de vie limités car le besoin d'un revenu reste omniprésent.

21. A cet égard la garantie d'un revenu de base universel proposée par le réseau BIEN et en voie d'être lancée dans certains pays permet de libérer le lien contraignant entre travail et rémunération au profit de nouvelles formes de motivation et d'engagement par rapport à un sens global de société.

22. Ces nouveaux rapports économiques clarifient la question de l'utilisation des ressources, notamment en mettant en avant le temps de vie comme ressource universelle plutôt que la monnaie, dont le sens est devenu totalement opaque, constituant une barrière aux rapports sociaux de solidarité et de coresponsabilité. On retrouve ce besoin de recherche de signification des moyens d'échanges dans les expériences de plus en plus nombreuses de monnaies locales. Cependant celles qui se basent sur le temps, comme les banques du temps ou les SELs mettent en évidence le potentiel que représente une refonte des rapports économiques sur le temps, en posant d'emblée la question de l'équité (même valeur du temps de vie). Ceci non seulement en termes quantitatifs, mais aussi qualitatifs, par la prise en compte des capacités propres à chaque individu et des parcours et projets de vie. Elles facilitent l'émergence de différentes formes de solidarité (intergénérationnelles, inter-sociales) au-delà de celles déjà instituées. La clarification par le temps permet aussi de repenser l'usage de l'espace et du temps dans les territoires de vie, comme le font par exemple les villes du réseau Tempo en France.

23. La mise en avant des temps de vie comme ressource universelle plutôt que la valeur monétaire permet de clarifier certaines problématiques essentielles du développement durable. Par exemple la tendance depuis plus d'un siècle à la réduction du temps consacré à l'agriculture s'est traduite par une réduction draconienne de la population active agricole, l'exclusion de la majorité de la petite paysannerie et l'intensification et l'industrialisation de l'agriculture et de l'élevage. L'utilisation massive de produits phytosanitaires, antibiotiques etc. et la perte de biodiversité qui en découlent posent des problèmes environnementaux et de santé humaine dont on mesure à peine les conséquences à long terme. A l'inverse il est aujourd'hui démontré que les formes d'agro-écologie comme la permaculture permettent une production supérieure, suffisante pour couvrir l'ensemble des besoins à condition de consacrer plus de temps de vie aux activités agricoles, donc d'inverser la tendance qui prévaut depuis plus d'un siècle. La réaffectation de temps à l'agriculture peut se faire par une approche globale concertée des besoins et des affectations des temps de vie, tirant profit des gains de productivité du travail que permet une économie de la fonctionnalité et de la coopération, outre les effets d'amélioration de la santé et donc de réduction des coûts de santé que permettent une alimentation saine et une approche coresponsable de la santé.

24. Faisant le lien entre ces propositions et celle du revenu de base universel du réseau BIEN, l'introduction d'un revenu de base universel pour l'alimentation saine financé partiellement ou en totalité par les économies de sécurité sociale que cela générerait permettrait de rééquilibrer de facto les ressources dédiées à l'agriculture par rapport à d'autres secteurs. A la condition toutefois qu'une telle mesure soit mise en œuvre dans le cadre d'un engagement coresponsable entre citoyens consommateurs, producteurs et pouvoirs publics.

#### **b) Éléments complémentaires découlant de la 4<sup>ème</sup> réunion thématique et conclusions**

25. La 4<sup>ème</sup> réunion thématique (16-17 septembre à Timisoara) portant sur les biens communs et la démocratie a permis d'apporter des éléments complémentaires donnant une cohérence d'ensemble au cadre conceptuel qui s'est progressivement dessiné au cours du projet CO-ACTE. Il a été notamment question de 4 formes de démocratie :

- La démocratie représentative déjà en place, devant être soumise à des règles de transparence (open data, ...) et de cohérence.
- La démocratie d'expression directe des citoyens telle que pratiquée dans la définition du bien-être de tous et ce qu'il implique en termes de coresponsabilité, équité, etc. (voir les démarches SPIRAL et CO-ACTE), permettant de définir les objectifs généraux vers lesquels la société devrait tendre et donc donnant une perspective partagée dans ce sens.
- La démocratie collaborative (locale) dans les territoires permettant des processus de concertation, co-décision, co-action et co-évaluation entre les acteurs et habitants d'un même territoire pour évoluer vers ces objectifs au niveau local.
- La démocratie délibérative permettant de délibérer sur des questions majeures de société au niveau global (comme ceux de la COP 21 et d'autres) avec une large participation de l'ensemble des parties prenantes de la société, grâce à des règles permettant une véritable intelligence collective tout en garantissant le caractère démocratique de ces processus.

26. Ces 4 formes de démocratie sont complémentaires les unes des autres et ont, chacune leurs propres règles de bon fonctionnement et propres savoir faire. Elles sont

27. Quant aux biens communs leur définition et leur statut découle même de l'articulation de ces 4 formes de démocratie comme mis en évidence ci-après (voir paragraphes 40 et 41).

## **2- Éléments de réflexion sur le cadre organisationnel**

### ***2.1- La nécessité d'organiser la concertation multiniveaux***

28. Partir du constat que la coresponsabilité est la voie la plus efficace et pertinente pour parvenir au bien-être de tous au présent sans porter préjudice aux générations futures invite à réfléchir aux conditions de son affirmation. Toutes les remarques précédentes, découlant des observations et débats dans les réunions thématiques, concourent à démontrer la nécessité d'une concertation globale à différentes échelles territoriales.

29. Les problématiques concernant les grandes orientations relèvent du niveau national, voire international. Dans les exemples qui viennent d'être donnés, c'est le cas des orientations en termes d'utilisation équilibrée du temps et en termes de revenus comme le revenu de base universel. Bien d'autres problématiques impliquent des orientations générales avec des objectifs globaux, comme la reconversion énergétique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que tout ce qui

concerne les règles éthiques générales dans les rapports sociaux (droits de l'homme et responsabilités), les formes de solidarité globale, etc. Il n'est pas question dans cette feuille de route de les passer toutes en revues mais avant tout de mettre l'accent sur celles qui font défaut et ce qu'elles impliquent en termes de structures de concertation au-delà du fonctionnement normal de la démocratie représentative.

30. Pour ceci, partons d'abord des territoires locaux/régionaux pour en dégager les nouveaux besoins au niveau global. Au niveau local et/ou régional, la concertation territoriale est essentielle pour mobiliser les ressources et les intérêts et rendre ainsi possible un processus de transformation. Les cas réussis dans ce sens viennent souvent de l'initiative de la municipalité, voire une personne, en général le ou la maire, qui est parvenu à jouer sur les bons effets leviers pour mobiliser tous les acteurs locaux autour d'un projet de transformation auquel tous adhèrent progressivement dans leur propre intérêt. Il existe ainsi des exemples de communes ayant réussi de la sorte à réaliser intégralement leur reconversion énergétique (cas de Montdidier en France), ou à garantir le plein emploi (cas de Marinaleda en Espagne) ou encore à assurer des moyens de production et de vie à tous ses habitants (cas de la freguesia de Linhares Au Portugal).

31. Plus généralement, la concertation territoriale est nécessaire pour pouvoir codéfinir les besoins et les responsabilités sur des bases de fonctionnalité de différentes institutions, entreprises, écoles, producteurs individuels, etc., chaque acteur individuel ou collectif étant organisé pour assurer la fonction qui lui est propre. Ceci se fait le plus souvent au niveau d'un acteur collectif, comme, par exemple, le cas déjà cité des maisons médicales ou encore l'exemple de l'entreprise Viome en Grèce qui, une fois occupée, a redéfini sa fonction de production et ses produits en concertation avec les habitants des territoires proches. Le passage à une concertation transversale permettant d'assurer les complémentarités et articulations possibles est beaucoup moins évident. Il implique une concertation multiniveaux, sachant que l'échelle la plus adéquate n'est pas la même pour assurer chacune des fonctions considérées. Par exemple un partenariat entre producteurs et consommateurs pourra se faire à l'échelle de quelques producteurs et une centaine de familles. Une maison médicale en revanche demande une échelle plus large, au niveau d'un quartier ou d'une commune, voire une intercommunalité, etc..

32. Une véritable concertation territoriale pour impulser la coresponsabilité pour le bien-être de tous nécessite donc un cadre de systématisation multiniveaux impliquant directement ou indirectement tous les acteurs et habitants à chaque niveau. Divers exemples existent de cadres de systématisation de ce type. Ils sont le plus souvent impulsés par des niveaux supérieurs (régional, national ou international) avec cependant le défaut de rester attaché à un objectif particulier lié au Ministère ou à l'institution qui en a été le moteur. Cela rend alors difficile pour ne pas dire impossible une approche territoriale transversale, intersectorielle, ainsi que le lien avec les habitants, restant essentiellement des structures interinstitutionnelles. C'est le cas par exemple des réseaux sociaux locaux présents dans toutes les communes du Portugal continental (hors îles), impulsés par le Ministère des Affaires sociales depuis la loi de 1998. Ils sont bien structurés à différents niveaux territoriaux (freguesias – équivalent petite commune – municipales – inter-municipalités) mais restent limités à un objectif bien précis, celui de coordonner les actions sociales sur le territoire en faveur des populations les plus défavorisées (jeunes, chômeurs, personnes âgées, migrants, etc.). Tout lien avec d'autres objectifs s'avère pratiquement impossible et les habitants eux-mêmes sont absents des débats dans la pratique.

33. Il existe, il est vrai, des structures de concertation territoriales non liées à un secteur, notamment les agendas 21. Lancées lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, celles-ci sont conçues dans un esprit de transversalité incluant les dimensions économiques, sociales, environnementale et

culturelles. Elles étaient également censées être des structures participatives des citoyens. Néanmoins l'application de ces principes a varié suivant les contextes nationaux et le niveau d'engagement de leurs promoteurs. Dans les contextes de forte légitimité de l'action des pouvoirs publics, les agendas 21 sont souvent restées des initiatives des municipalités, rendant difficile la participation citoyenne. Néanmoins, on observe des exceptions comme en Turquie où les agenda 21 ont donné lieu à la constitution d'assemblées citoyennes, limitées cependant au niveau de la commune et donc n'impliquant qu'un nombre très réduit d'habitants.

34. Qui plus est, l'existence de structures de concertation territoriales pour les agendas 21 n'a pas empêché les compartimentations avec l'apparition de structures parallèles promues par d'autres services gouvernementaux et/ou locaux avec d'autres concepts comme par exemple les plans climats qui fonctionnent souvent avec des structures de coordination différentes. L'intégration devient alors difficile, souvent pour des questions de pouvoirs constitués dans ces structures.

## ***2.2- Les caractéristiques à rechercher pour une structuration territoriale de la concertation***

35. Il ressort de ces réflexions que les caractéristiques à rechercher pour une concertation territoriale porteuse d'intégration et de coresponsabilité sont :

- L'existence de structures de concertation territoriales formelles et reconnues comme telles, avec une fonction de démocratie collaborative complémentaire de la démocratie représentative et avec une règle d'unicité sur chaque territoire (de même qu'il n'est pas imaginable qu'il y ait plusieurs administrations communales du même niveau sur un même territoire).
- Leur caractère fondamentalement ouvert et inclusif de tous les acteurs et habitants du territoire.
- Leur caractère transversal et intersectoriel étant attaché à un objectif général et inclusif de bien-être de tous dans le territoire et ailleurs.
- Leur caractère multiniveaux, y compris le niveau permettant une réelle participation des citoyens.
- Leur indépendance des municipalités, comme structure complémentaire dont le caractère démocratique est fondamentalement reconnu et garanti par la règle d'ouverture et certaines règles éthiques de fonctionnement interne.

36. La promotion de telles structures ne peut être uniquement un processus bottom up. Elles nécessitent des politiques nationales ou internationales (européenne, mondiale) clairement orientées dans ce sens et qui invitent tous les ministères et services à s'appuyer sur elles.

37. Un exemple intéressant à cet égard est celui du Cap Vert qui dispose depuis le début des années 2000 de structures de concertation territoriales formelles et reconnues par la loi à deux niveaux :

- Au niveau des villages avec des associations d'habitants
- Au niveau des îles (microrégions du niveau intermunicipal) avec des plateformes multiacteurs dans lesquelles sont représentées, outre les municipalités, les administrations décentralisées, les ONG et entreprises, chacune des associations d'habitants assurant ainsi un lien formel avec les citoyens.

Mises en place au départ dans un objectif de lutte contre la pauvreté, ces structures de concertation sont en train de devenir les interlocuteurs des différents ministères pour les services qui leur sont propres.

### *2.3- Les plus-values attendues d'une bonne articulation entre structures de démocratie représentative et de démocratie collaborative*

Cet exemple à l'échelle d'un petit pays est intéressant par les enseignements que l'on peut en tirer d'ores et déjà.

38. En premier lieu, la concertation territoriale à deux niveaux semble être la figure la plus adéquate pour assurer une démocratie collaborative directe (où chaque citoyen(ne) est à même de s'exprimer et participer pour lui-même/elle-même :

- Le niveau des associations d'habitants d'un même quartier ou village où tous se connaissent et peuvent participer individuellement à la concertation et aux décisions
- Le niveau des plateformes multiacteurs au niveau de la ville ou de l'intercommunalité où les associations d'habitants sont représentées au côté des municipalités et des autres acteurs institutionnels

39. En deuxième lieu, l'articulation formelle entre les structures de démocratie représentatives classiques (municipalités et gouvernement central avec ses ministères) et ces structures de démocratie collaborative introduit une rupture dans la conception de la gestion publique par les seules institutions publiques. Elle permet une participation active de la population à cette gestion. Ainsi dans chaque association d'habitants de village, des jeunes facilitateurs reconnus ont un rôle de relai de tel ou tel ministère pour des services locaux que le ministère n'a pas les moyens de fournir. De surcroît, les moyens de télécommunication modernes – internet, smartphones – rendent cette forme d'organisation d'autant plus pertinente, évitant des déplacements des services jusque dans les divers les villages. Un lien intéressant à cet égard peut être fait avec la proposition de certaines banques du temps italiennes de payer les impôts avec du temps de travail volontaire au lieu d'argent.

40. Un autre intérêt de cette articulation entre structures de démocratie représentative et collaborative est qu'elle permet de donner aux biens communs un statut adéquat pour leur gestion partagée et démocratique locale. En effet, si les structures de démocratie collaborative/concertation territoriales ont une existence formelle sur un principe d'ouverture à tout habitant et acteur du territoire auquel elles se rapportent, toute propriété d'une structure de ce type prend de facto le statut de bien commun géré localement. On peut même considérer qu'il s'agit d'un patrimoine de l'humanité géré localement, puisque la propriété et la gestion du droit d'usage ne sont pas liées à des personnes particulières, mais à la partie de l'humanité qui vit sur ce territoire. On résout de cette façon le problème juridique du statut des biens communs et/ou communautaires tout en restant dans le cadre du droit romain. Ceci invite à revisiter les lois qui ont été créées pour les protéger, telle la loi des baldios (terres communautaires) au Portugal. Cela permet également de donner une garantie à ceux qui décident de mettre à disposition de la communauté locale une partie ou la totalité de leurs propriétés ou héritage, comme cela existe par exemple avec la tradition islamique des biens arrêtés (voir les conclusions de la dernière réunion thématique sur les biens communs et la démocratie).

41. L'existence d'un statut légal des structures de concertation territoriales facilite donc grandement la gestion des biens communs et encourage leur extension. Or, ces formes de gestion collective s'avèrent être des leviers d'une grande efficacité pour progresser vers la coresponsabilité pour le

bien-être de tous. Les expériences existantes dans ce domaine, comme l'exemple de la gestion collective des terres au Larzac ou l'exemple des Community Land Trust pour la gestion collective de l'habitat, illustrent les divers avantages qu'elles présentent : absence de conflits d'héritage, équité dans l'accès aux ressources, coresponsabilité dans leur préservation, autonomie de chacun, renforcement des liens sociaux et de solidarité.

42. En conclusion sur le cadre organisationnel, on voit l'intérêt qu'il y a à prévoir dans la feuille de route pour progresser vers la coresponsabilité pour le bien-être de tous, la promotion d'un cadre légal de la concertation territoriale multiniveaux suivant des principes de démocratie directe et collaborative, complémentaires de ceux de la démocratie représentative. Au-delà du cadre légal lui-même, c'est l'apprentissage de cette forme d'organisation démocratique qui est en jeu et qui demande un processus d'expérimentation dans différents contextes culturels et historiques. Nous avons donné l'exemple du Cap Vert, rendu possible dans le contexte culturel solidaire de ce pays. Reste à savoir si cela est possible dans d'autres contextes et sous quelle forme.

43. La conduite de ce processus d'apprentissage ne peut se limiter au niveau local ou même national. Elle demande une rigueur dans la manière de le conduire et de tirer les conclusions et de les traduire en règles partagées. Ceci nous amène à préciser le cadre opérationnel de la feuille de route.

### 3- Eléments de réflexion sur le cadre opérationnel

#### 3.1- Comment se pose le problème

44. L'évolution vers une société coresponsable pour le bien-être de tous demande une bonne articulation entre les expérimentations dans les territoires et les niveaux supérieurs (national et international) dont le rôle est à la fois d'appuyer ces expérimentations et d'en tirer les enseignements dans un processus de validation partagée. La formalisation d'un cadre opérationnel précisant le fonctionnement de ce processus d'apprentissage à plusieurs niveaux permet de lui donner une base de référence commune suffisamment bien formulée pour qu'il soit effectif et se traduise par une véritable évolution sociétale.

45. Voici donc quelques propositions dans ce sens, à rediscuter à Charleroi (et avant à Timisoara sur les thèmes qui y seront débattus).

- Tout d'abord, il est nécessaire de **bien poser le cadre conceptuel et organisationnel qui sert de point de départ du processus et de référence à l'expérimentation dans les territoires**. La question est ici double : comment s'assurer de la pertinence de son contenu et comment s'assurer de sa reconnaissance et légitimation par tous les acteurs aux différents niveaux de la société. Concernant le premier point, on peut s'appuyer sur les éléments présentés dans ce texte (voir ci-avant le cadre conceptuel et le cadre organisationnel) tout en y intégrant les objectifs déjà reconnus au niveau global (comme les 17 objectifs du développement durable accordés souscrits en 2015) et les prenant comme point de départ d'une réflexion qui peu à peu s'enrichira. Concernant le deuxième point, il convient de prendre en considération les chartes et concepts déjà existants et reconnus pour voir en quoi ils offrent des premiers éléments sur lesquels s'appuyer et en quoi ils demandent à être complétés et intégrés dans un cadre de référence unifié. Au niveau des chartes, la charte des responsabilités sociales partagées du Conseil de l'Europe ou encore la Charte des Paysages, toutes deux reconnues par les gouvernements, peuvent être des leviers intéressants. En termes de concepts, ceux de villes durables, villes-santé de l'OMS ou encore les villes éducatives nées d'une mise en

réseau initiée à Barcelone en 2010, sont des points de départ intéressants à prendre en compte.

- Une fois posés le cadre conceptuel et le cadre organisationnel, il est essentiel de **garantir les conditions de leur expérimentation dans les territoires sur un principe d'autonomie et de coresponsabilité sur les objectifs**. C'est en effet au niveau local (ou régional) qu'on est à même de trouver les meilleures solutions par rapport au contexte historique et culturel du territoire, sans être limité par des normes définies a priori. Les cadres conceptuel et organisationnel doivent donc garantir les conditions de cette autonomie. Celle-ci est une condition indispensable pour permettre la créativité.
- Ensuite, il est nécessaire d'**assurer la transmission et la mise en commun des résultats** entre territoires par des échanges soit par les NTIC soit par des visites et rencontres. Ceci est essentiel pour deux raisons : d'une part pour enrichir l'expérimentation locale et d'autre part pour dégager des enseignements transversaux à capitaliser et valider (point suivant).
- Enfin, il faut prévoir les moyens d'une **capitalisation des enseignements, de leur validation collective et de leur intégration** dans les cadres conceptuels et organisationnels eux-mêmes afin d'améliorer leur pertinence sur la base de ce qui aura été appris et les rendre chaque fois plus effectifs dans la facilitation, l'extension et l'approfondissement de l'expérimentation.

46. Ces conditions sont indispensables pour que les résultats obtenus puissent avoir un effet « boule de neige » et aient suffisamment de poids pour être pris en compte dans les politiques publiques. En d'autres termes, il ne s'agirait pas d'imposer des politiques publiques mais de créer les conditions d'expérimentation et d'apprentissage qui permettent de proposer de nouvelles politiques publiques qui seront ensuite prises en compte ou non par les gouvernements dans les règles du jeu démocratique. Ce point est très important, pour ne pas confondre ce que sont d'un côté les expérimentations et apprentissages et d'un autre les choix politiques, et donc de garder une liberté d'action et de formalisation dans les premiers et de décision pour les seconds.

### *3.2- L'exemple de LEADER*

47. L'exemple des Initiatives Communautaires (IC) de la Commission Européenne dans les années 1990 et 2000 est particulièrement intéressant à cet égard car elles ouvraient de fait des espaces d'expérimentation proposés par la Commission Européenne (organe à vocation avant tout technique) dont les résultats pouvaient être ensuite intégrés ou non dans les politiques publiques aux différents niveaux de décision démocratique (local, national, européen). Notamment l'IC LEADER est celle qui est allée le plus loin dans les principes ci-avant formulés d'autonomie dans l'expérimentation. Conçue dans les années 80 et lancée en 1991 pour revitaliser les territoires ruraux défavorisés en crise suite à l'intensification de l'agriculture et sa concentration dans les zones les plus productives, cette IC est partie du principe que seuls les acteurs vivant dans ces territoires étaient à même de concevoir et mettre en œuvre des solutions qui leur soient appropriées. L'IC LEADER a alors proposé un cadre de financement sur la base de ce qu'on a appelé plus tard les 7 caractéristiques de la démarche LEADER :

- 1) Le partenariat local, en posant comme condition la constitution d'une structure de concertation territoriale formelle regroupant tous les acteurs du territoire pour conduire le processus ;
- 2) l'approche territoriale, consistant à élaborer au sein de cette structure de concertation une stratégie pour le territoire dans son ensemble, s'appuyant sur les ressources existantes ;

- 3) Le caractère intégré de cette stratégie, sortant des approches sectorielles classiques pour dégager des complémentarités et synergies entre secteurs ;
- 4) Le caractère innovateur qui en découle ;
- 5) L'approche ascendante, consistant à partir des habitants et acteurs locaux pour concevoir avec eux ces stratégies et les actions qui en découlent, en donnant aux structures de concertation territoriale les moyens de le faire, notamment avec une équipe technique d'animateurs de terrain;
- 6) La décentralisation des décisions dans les financements, par l'attribution d'une enveloppe globale pour la réalisation de la stratégie territoriale, en laissant la totale autonomie à la structure de concertation pour sa mise en œuvre. Ce principe essentiel implique un contrôle a posteriori sur les objectifs annoncés dans la stratégie et non un contrôle a priori sur le choix des actions ;
- 7) La coopération et la mise en réseau pour permettre les échanges entre territoires et les processus d'apprentissage, de capitalisation et d'intégration dans les politiques publiques.

48. En synthèse, ces 7 caractéristiques créent les conditions d'une coresponsabilité entre le niveau territorial (c-à-d les acteurs locaux organisés en plateforme territoriale) et le niveau global (européen dans ce cas, complété par le niveau national) pour expérimenter et tirer les enseignements pour de nouvelles voies d'avenir pour ces zones. Elles illustrent comment le principe d'autonomie joue un rôle majeur dans la coresponsabilité : le niveau local dispose d'autonomie pour concevoir et mettre en œuvre des solutions sur des objectifs globaux préalablement accordés et le niveau global assure le cofinancement, la mise en réseau et la capitalisation des acquis qui peuvent être repris dans les politiques publiques. La mise en réseau et la capitalisation sont animées par des structures propres à cet effet (Observatoire LEADER au niveau européen et cellules d'animation au niveau national).

49. Cette démarche, totalement inédite pour les institutions publiques, s'est heurtée à beaucoup de freins pour sa mise en œuvre, surtout par la confiance dans la société civile qu'elle requiert. Néanmoins, elle a fortement contribué à changer les habitudes et surtout, elle s'est avérée d'une efficacité remarquable par la mobilisation des énergies et la capacité créative de solutions nouvelles qu'elle a générées. Ce constat a conduit à l'intégration, à partir de 2005, de la méthode LADER dans les politiques de développement rural européennes (et nationales pour certaines), avec cependant une dénaturation des caractéristiques qui avaient fait sa force, notamment les caractéristiques 5 et 6 ci-avant décrites : l'abandon de la décentralisation des décisions de financements et du contrôle a posteriori sur les objectifs au profit d'un contrôle centralisé de plus en plus sophistiqué, souvent objectivement injustifié, a introduit une bureaucratisation excessive cassant la dynamique territoriale. Notamment, cela a totalement absorbé le temps des animateurs en des tâches administratives et de gestion informatisée des dossiers, conduisant à l'abandon de la démarche ascendante avec la population, pour laquelle ces équipes avaient été mises en place.

25 ans après son lancement, quelles leçons tirer de cette initiative communautaire par rapport à ce que pourrait être une feuille de route aujourd'hui pour évoluer vers la coresponsabilité pour le bien-être de tous ?

- En premier lieu LEADER et d'autres initiatives communautaires ou nationales allant dans le même sens ont contribué à une évolution remarquable de la conception du rapport entre pouvoirs publics et société civile, allant dans le sens d'une coresponsabilité par rapport à l'intérêt général et par rapport à la fonction publique.
- Cependant, s'agissant d'une démarche inédite dans un contexte peu favorable, elle était inévitablement limitée par la faiblesse du cadre conceptuel et organisationnel qui la soutenait, expliquant en partie la facilité avec laquelle elle a été dénaturée par la suite. Ce

n'est que 7 ans après son lancement que les principes de la démarche LEADER ont pu commencer à être formalisés et reconnus, avec encore beaucoup de limites dans les bases argumentaires qui en démontrent la pertinence.

- Il faut également souligner que le fait d'être limitée à un objectif bien spécifique, celui de la revitalisation économique des zones rurales en crise, a constitué de facto une limitation dans la pertinence de l'initiative. Par exemple LEADER n'a jamais pris en compte réellement la question de l'équité dans les revenus et l'accès aux ressources. La lutte contre l'exclusion sociale est apparue comme un résultat a posteriori avec de fortes limitations puisque ce sont de facto les acteurs économiques les mieux placés qui ont en général bénéficié des financements.

### *3.3- Un cadre opérationnel à quatre niveaux articulant démocraties représentative, directe, collaborative et délibérative*

50. Le cadre opérationnel de la feuille de route que nous discuterons à Charleroi doit donc partir d'un objectif global bien affirmé (la coresponsabilité pour le bien-être de tous, générations futures incluses et ce qu'elle implique selon les citoyens, tout en y intégrant les 17 objectifs du développement durable) et s'appuyer sur un cadre conceptuel et organisationnel solidement argumenté (ou, en tout cas, qui se donne l'objectif d'assurer sa solidité sans concession).

51. La mise en œuvre d'un tel cadre pourrait prendre la forme d'une articulation entre 4 niveaux ;

- Le niveau des territoires d'expérimentation sur une base volontaire. Afin de les encourager, un système de cofinancement pourrait être mis en place en reprenant les principes de LEADER, soit au niveau national, soit au niveau international (européen, mondial) soit les deux.
- Le niveau régional qui assurerait la gestion d'un tel système de cofinancement.
- Le niveau national de mise en place de mesures favorisant la réussite de ces expérimentations : cadres légaux pour les structures de concertation territoriales, lancement du revenu universel, etc.
- Le niveau international (européen et/ou mondial) d'affirmation des objectifs globaux partagés et de capitalisation des méthodes tirés de toutes les expériences de terrain. Le niveau international a un rôle majeur puisque c'est ce niveau qui peut assurer la richesse et l'effectivité du processus d'apprentissage.

52. La bonne articulation entre ces 4 niveaux repose sur les 4 formes de démocratie dont il était question dans le cadre conceptuel :

- L'expression démocratique directe des citoyens (démarche introspective et prospective, individuelle et collective) permettant de faire émerger les objectifs partagés au niveau de la société, définis de manière démocratique avec la participation de tous et un droit à la parole égal pour tous (le bien-être de tous dans ses différentes composantes, la coresponsabilité et tout ce que cela implique en termes d'équité, etc.). Le lien pourra être fait avec les objectifs déjà reconnus au niveau international et mondial (notamment les 17 objectifs de développement durable souscrits en 2015 pour l'horizon 2030) ainsi que ceux concernant les engagements en matière énergétique). La mise en évidence de la convergence entre les objectifs déjà reconnus et validés au niveau mondial et ceux définis par les citoyens est un

point essentiel de clarification et sans doute un des points qui pourra être porteur de controverses qu'il faut pouvoir anticiper.

- La démocratie collaborative pour le développement autonome et concerté des processus dans les territoires.
- La capitalisation doit pouvoir s'appuyer sur la diversité des expériences, tant au niveau national, suivant le niveau d'avancement des cadres nationaux (par exemple en mettant en valeur les pays qui ont déjà des cadres légaux pour les structures de concertation territoriales) qu'au niveau local et/ou régional. Ce serait le rôle de la démocratie délibérative d'assurer cette mise en commun de tous les acquis
- Comme dit ci-avant, les produits de la capitalisation n'auraient pas de valeur contraignante sur les politiques publiques, celles-ci découlant du jeu de la démocratie représentative, mais auraient avant tout une valeur d'éclairage et d'alimentation de la réflexion dans les débats démocratiques. C'est pourquoi il est proposé qu'ils soient formulés sous la forme de chartes du vivre ensemble sur une même planète, en les présentant comme des références non contraignantes mais facilitatrices des débats et des décisions. L'avantage des chartes non contraignantes est aussi qu'elles peuvent évoluer dans le temps en s'enrichissant des éléments nouveaux qui ressortent des expériences de terrain et de l'évolution de la société.

### *3.4- Les chartes existantes ou à promouvoir*

53. Certaines questions majeures apparaissent d'ores et déjà essentielles à prendre en compte dans ces chartes :

- La question de l'égalité dans les droits et les responsabilités, en s'appuyant sur les conventions chartes existantes (convention des droits de l'homme, charte des responsabilités sociales partagées, etc.)
- La question de la démocratie, incluant le renouvellement de la démocratie représentative et le rôle spécifique de la démocratie directe et la démocratie collaborative comme complément.
- La question des biens communs et du statut de patrimoine de l'humanité géré localement.
- La question du temps de vie est essentielle, on l'a vu, tant par rapport aux parcours de vie que dans les échanges locaux et comme ressource dont l'affectation peut être co-décidée à différents niveaux. Elle devrait sans doute faire l'objet d'une charte spécifique (charte du temps)
- En introduction à ces chartes et d'autres qui pourraient apparaître nécessaires, il serait sans doute souhaitable de prévoir un préambule commun pour replacer la question du progrès sociétal au XXIème siècle dans l'histoire de l'humanité, au moment elle touche les limites de l'industrialisation et se trouve confrontée à des défis majeurs (démographiques, environnementaux, climatiques, sociaux, culturels).
- Enfin, une charte sera nécessaire pour préciser les conditions de production de connaissance, communication et de dialogue, en y incluant la feuille de route elle-même et comment elle fonctionne pour clarifier et légitimer le processus de capitalisation et le sens qui lui est donné. Elle devrait également préciser comment assurer la capitalisation de ce qui a été

appris et la transmission sans tomber dans le travers de la prescription. C'est la question du cadre méthodologique que l'on aborde maintenant.

### 3.5- Les éléments constitutifs de la feuille de route

54. En conclusion le cadre opérationnel de la feuille de route qui est proposée s'articule autour de 3 propositions présentées en annexe :

- La continuation et la systématisation du processus de définition du bien-être de tous et ce qu'il implique par les citoyens (voir annexe 1)
- La mise en place à titre expérimental d'un appel à projets au niveau européen et extra-européen pour permettre l'expérimentation dans les territoires (voir annexe 2)
- La mise en place de processus délibératifs sur des thèmes clés au niveau global permettant de capitaliser les acquis et de les traduire dans des chartes évolutives (voir annexe 3). Il est proposé dans un premier temps trois thèmes pour leur valeur structurante (les biens communs et le revenu universel) ou d'actualité (les migrations).

## 4- Éléments de réflexion sur le cadre méthodologique

Comment assurer la capitalisation de ce qui a été appris et la transmission sans tomber dans le travers de la prescription, et donc en laissant toute sa place à l'initiative, à la créativité et aux innovations ? C'est une question clé qui conduit à **faire une distinction entre méthode et cadre méthodologique** :

- Une méthode est un ensemble de procédures à suivre pour obtenir un objectif donné. Elle a donc un caractère fondamentalement prescriptif.
- Un cadre méthodologique regroupe un ensemble de possibilités de choix de méthodes qui sont proposées et organisées de manière à faciliter ces choix, avec notamment des indications sur les avantages et inconvénients de chaque option et des exemples concrets d'application.

On l'aura compris, la capitalisation des apprentissages tirés des expériences menées dans les différents territoires pour construire la coresponsabilité pour le bien-être de tous s'inscrit dans un cadre méthodologique et non une méthode. Il n'y a pas en effet de méthode unique mais chaque territoire développe la sienne ou les siennes en fonction de son contexte particulier, de son histoire, du niveau de mobilisation des acteurs et habitants, etc.

Un cadre méthodologique a été ainsi progressivement construit depuis 2005, permettant de situer les différents éléments de méthodes les uns par rapport aux autres, de repérer les différences et complémentarités et de mettre en avant les différentes options possibles parmi celles qui sont les plus effectives. C'est le cadre méthodologique SPIRAL. Considérant que l'on retrouve dans tous les processus une même logique cyclique du passage de la construction de connaissance à l'action, **SPIRAL est organisé en 3 cycles de 8 phases** (la co-construction du sujet, la définition des objectifs, le diagnostic, puis la conception des plans d'action, les engagements, leur réalisation et leur évaluation et le bilan du cycle), tout d'abord au sein de la Plateforme de concertation territoriale (cycle 1) puis avec l'ensemble des habitants et acteurs du territoire (cycle 2) et finalement dans des démarches interterritoriales (cycle 3).

Cette structuration s'avère être très pertinente pour organiser les acquis et permettre un processus de capitalisation et transfert en réseau. Cela se fait régulièrement grâce à un réseau de dynamiseurs

SPIRAL organisé par pays. Ils font annuellement le point des nouveaux acquis à intégrer dans le cadre méthodologique, les évaluent et valident collectivement les plus intéressants, remplaçant éventuellement ceux qui sont dépassés et qu'il faut éliminer du cadre. Pour plus d'information voir....

L'intégration du cadre méthodologique SPIRAL dans la feuille de route qui sera proposée à Braine l'Alleud pour évoluer vers la coresponsabilité pour le bien-être de tous a tout son sens à tous points de vue. Cela permet de bénéficier et donner suite aux acquis de 10 ans de capitalisation en réseau. Cela permet aussi de compléter le cadre méthodologique SPIRAL par un cadre conceptuel, organisationnel et opérationnel qui, s'il était sous-jacent à SPIRAL, n'a pas été formulé tel quel jusqu'à présent et faisait défaut pour faire le lien avec les processus à d'autres niveaux que le niveau territorial (national, international).

Evidemment le cadre méthodologique SPIRAL n'est lui-même pas figé et pourra le cas échéant évoluer en fonction de cette nouvelle donne. Il faut cependant faire une distinction entre le contenu du cadre et le cadre lui-même. En termes de contenu, le cadre méthodologique est encore incomplet sur beaucoup de points, comme par exemple la prise en compte des générations futures ou ce qui concerne le cycle 3. Ces points pourront être complétés au fur et à mesure avec de nouvelles expériences. Quant au cadre lui-même comme façon d'organiser l'information méthodologique, il semble qu'il évoluera peu car il est très large et intégrateur et a fait les preuves de sa grande pertinence.

## **La conduite du processus jusqu'à la 3<sup>ème</sup> Rencontre Internationale des Territoires de Coresponsabilité à Braine-l'Alleud**

En conclusion, et comme dit ci-avant, l'élaboration et l'adoption d'une feuille de route pour progresser vers la coresponsabilité pour le bien-être de tous est un processus qui demandera certainement du temps de discussion, d'adaptation, de réécriture, etc. et qui ne sera pas achevé d'ici la fin du projet CO-ACTE. L'objectif recherché dans le délai de la Troisième Rencontre des Territoires de Coresponsabilité qui aura lieu à Braine l'Alleud du 2 au 4 novembre 2016 est de parvenir à constituer un groupe d'interlocuteurs à différentes échelles territoriales et de responsabilité qui partagent l'idée et sont prêts à s'engager ensemble pour rendre la feuille de route effective et suffisamment attrayante pour qu'elle fasse ensuite boule de neige dans sa mise en œuvre.

Les prochaines étapes pour atteindre cet objectif sont :

- La dernière rencontre thématique à Timisoara les 16 et 17 septembre. Cette rencontre portera sur les thèmes de la démocratie et de la gestion des biens communs en s'appuyant sur les résultats des 3 réunions thématiques précédentes. Elle permettra ainsi de préciser le cadre conceptuel et le cadre organisationnel de la feuille de route.
- La réunion de synthèse à Charleroi les 28, 29 et 30 septembre reprendra les conclusions de Timisoara pour les compléter et les affiner et sera plus spécifiquement dédiée au cadre opérationnel, avec 5 questions successives (voir le programme). On y finalisera également la rédaction de la feuille de route telle qu'elle sera présentée à Braine l'Alleud et le programme de Braine l'Alleud sera précisé, notamment au niveau des intervenants.
- La Troisième Rencontre des Territoires de Coresponsabilité à Braine l'Alleud sera le moment de diffusion et débat de la feuille de route avec tous les membres du réseau et autres partenaires. La première journée sera consacrée à sa présentation et à comment l'enrichir. Après des présentations le matin, des ateliers-séminaires sont organisés sur différents

thèmes l'après-midi. L'idée est de préciser la feuille de route sur des thèmes spécifiques, comme par exemple la coresponsabilité dans l'inclusion sociale (CSM), l'accueil des réfugiés, les échanges, etc. Pendant la deuxième journée, on réfléchira à comment mettre en œuvre la feuille de route dans les différentes régions et pays d'Europe et du monde en partant de l'exemple de la Wallonie, la région amphitryon de la rencontre, pour ensuite réfléchir à la question pays par pays. Enfin, la troisième journée (4 novembre) sera une journée de synthèse et d'appropriation par le réseau à l'occasion de son assemblée Générale le matin. L'après-midi aura lieu une rencontre à Bruxelles avec les autorités européennes pour présenter et débattre la feuille de route avec les autorités au niveau européen et national. Elle sera portée par le nouveau Bureau de TOGETHER qui aura été élu le matin.

La constitution d'un groupe d'interlocuteurs à différentes échelles territoriales et de responsabilité qui partagent l'idée et sont prêts à s'engager ensemble pour rendre la feuille de route effective et suffisamment attrayante dépendra de la réussite de ces différentes étapes à réaliser au cours des deux prochains mois. La réunion du 4 novembre après-midi aura notamment une importance cruciale et il convient d'ores et déjà de se mobiliser pour parvenir à faire venir les interlocuteurs adéquats. Un certain nombre de propositions ont déjà été faites dans ce sens. On trouvera un modèle d'invitation validé par le bureau du réseau Together.

## Annexe 1 : Continuation du processus de construction démocratique des objectifs du progrès

Depuis 2005 a été initié par le Conseil de l'Europe un processus de définition du bien-être de tous par les citoyens dans une démarche de démocratie directe avec des règles précises qui assurent l'authenticité des résultats (analyse introspective et prospective, individuelle puis collective). Ce processus est aujourd'hui assuré par le réseau TOGETHER qui regroupe tous les territoires qui y participent. Il met en avant la coresponsabilité pour le bien-être de tous comme objectif du progrès.

Ceci a conduit à l'élaboration progressive d'une base de données de toutes les réponses des citoyens, permettant de mettre en évidence le sens que les êtres humains donnent au bien-être, par catégorie (âge, sexe, CSP,...) depuis le niveau local jusqu'au niveau global. Ainsi chaque groupe de citoyens, chaque communauté d'habitants d'un village, d'un quartier, d'une ville, d'un pays ou d'un continent dispose de sa propre vision du bien-être permettant aux personnes et acteurs concernés de repenser ensemble leurs actions par rapport à ces attentes. Notamment la mise en évidence de l'importance des critères immatériels et relationnels invite à revoir intégralement les choix qui sont faits et la façon dont sont organisées et réalisées les actions.

Depuis 2015 le processus a été élargi à une définition par les citoyens de ce qui fait défaut dans la société pour parvenir à la coresponsabilité pour le bien-être de tous, par le même type d'approche. Il en ressort des éléments essentiels qui peuvent en première lecture paraître utopiques et irrecevables mais qui donnent une vision claire de ce quoi devrait tendre l'évolution de la société. Comme pour les critères de bien-être ils donnent une orientation sur laquelle les actions peuvent être repensées une à une et globalement.

Ce dernier processus, plus récent, confirme ce qui a déjà été mis en évidence dans la définition du bien-être de tous, à savoir : une démarche de démocratie directe introspective et prospective, individuelle puis collective libère la pensée de toutes formes de manipulation ou d'effet de mode (pensée de groupe à l'échelle de la société cf Irving Janis) pour laisser la place aux aspirations profondes dans leur authenticité et bon sens qui en ressort. Ce résultat est particulièrement intéressant pour reconstruire l'avenir de nos sociétés sur des bases saines qui assureront leur pérennité dans le long terme.

C'est pourquoi nous demandons, en tant que réseau international des territoires qui ont développé cette approche à ce qu'elle soit reconnue comme une démarche essentielle dans la gouvernance du monde moderne. Nous invitons formellement les gouvernements à s'en emparer et nous proposons qu'un fonds en assure le bon fonctionnement par le WEB et qu'un conseil de surveillance international soit mis en place pour en garantir la bonne conduite à ses différents niveaux.

Le réseau international TOGETHER qui en assure actuellement le développement reste à disposition pour garantir la continuité du processus dans une phase transitoire et pour finaliser les éléments d'analyse des résultats qui restent à réaliser si des moyens sont mis à sa disposition pour ce faire.

## Annexe 2: Grandes lignes de ce que pourrait être un appel à projets au niveau des régions (de l'UE et hors UE)

Le présent document est une ébauche de proposition d'appel à projets qui pourrait être faite au niveau européen. Il s'agirait de promouvoir la coresponsabilité dans la société par un processus d'apprentissage à plusieurs niveaux afin de répondre aux objectifs fixés à l'échelle internationale à l'horizon 2030.

### **Raison d'être :**

En 2015 les différents Etats des Nations Unies ont fixé de commun accord 17 objectifs du développement durable pour 2030. Au même moment la COP21 fixait des objectifs ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre afin d'éviter le réchauffement de la planète, validés par les 177 pays signataires de l'Accord de Paris. Comme il est reconnu dans les textes de ces engagements la possibilité d'atteindre de tels objectifs repose avant tout sur l'implication effective de tous les acteurs, publics et privés et des citoyens dans leur réalisation. Ils nécessitent une action concertée depuis le niveau local jusqu'au niveau planétaire.

La notion de coresponsabilité pour le bien-être de tous aujourd'hui et demain semble être celle qui traduit le mieux cette nécessité et qui peut être le mieux entendue et partagée par un grand nombre d'acteurs et de citoyens. Elle correspond de fait à des pratiques qui émergent un peu partout dans les rapports économiques et de gouvernance : coresponsabilité entre fournisseurs et usagers de biens et services (alimentation, santé, habitat, et.), coresponsabilité dans la lutte contre le gaspillage et les formes de réutilisation et de recyclage, coresponsabilité dans la reconversion énergétique, coresponsabilité dans l'inclusion sociale des personnes en difficultés, coresponsabilité dans les choix qui sont faits en termes de dépenses publiques, etc.

Ces pratiques mettent en évidence les gains considérables qu'une approche de coresponsabilité apporte, que ce soit sur le plan économique et environnemental par un meilleur ciblage des biens et services et une plus grande efficacité du travail, sur le plan social par la création de nouveaux emplois et l'inclusion sociale ou le plan humain par le gain en sens des actions que l'on réalise. La coresponsabilité est en ce sens elle-même génératrice de lien social et de bien-être.

Ces pratiques restent toutefois encore limitées, trop souvent isolées. Leur extension repose avant tout sur la systématisation d'espaces de concertation et de coaction pour un apprentissage partagé qui s'inscrit dans la durée : apprentissage partagé de l'écoute, apprentissage du partenariat bâti sur un rapport de confiance, et apprentissage de la propre coresponsabilité comme source de bien-être social. De tels espaces de concertation et de coaction s'inscrivent dans la notion de démocratie collaborative, c'est-à-dire une démocratie s'affirmant comme directe, ouverte et inclusive depuis le partage des connaissances, la conception des actions, le partage de la responsabilité dans leur réalisation et la co-évaluation pour en tirer les enseignements. Complémentaire de la démocratie représentative, elle permet un véritable partage de la fonction publique d'intérêt général par la société civile, au-delà des entités publiques.

### **Objectifs :**

Cet appel à projets s'inscrirait dans les objectifs du développement durable et de la COP 21 comme objectifs généraux. Ses objectifs spécifiques seraient de promouvoir la coresponsabilité aux

différentes échelles de la société par un processus d'expérimentation et d'apprentissage multi-niveaux :

- Au niveau local par la mise en place de structures de concertation territoriales qui disposeraient d'une existence légale, de leurs propres moyens et d'une autonomie pour expérimenter dans un accord de coresponsabilité sur des objectifs globaux avec leurs financeurs situés aux niveaux régional, national et européen. Afin d'assurer la participation de tous il est recommandé de les organiser à deux niveaux : au niveau des villages ou quartiers (moins de 1000 habitants) sous la forme d'associations d'habitants et au niveau des microrégions (villes ou associations de communes) sous la forme de Plateformes Multiacteurs dans lesquelles sont représentées les associations d'habitants ainsi que tous les acteurs institutionnels du territoire concerné (municipalités, administrations décentralisées, ONG, associations d'entreprises, etc.).
- Au niveau régional par la mise en place de programmes pluriannuels de promotion et soutien des structures de concertation territoriales. Ces programmes pluriannuels seraient reconduisibles après évaluation et amélioration.
- Au niveau national par la mise en place de cadres légaux et des politiques publiques facilitant cette évolution
- Au niveau européen et mondial par la capitalisation des enseignements sous la forme de chartes de principes reconnus comme effectifs et servant de référence pour les processus d'apprentissage aux niveaux local, régional et national, sans avoir pour autant une valeur contraignante. Ces chartes seraient évolutives et soumises au principe de leur réfutabilité au fur et à mesure des enseignements tirés du terrain. Leur élaboration et leur mise à jour se ferait suivant les principes de la démocratie délibérative (délibération sur le contenu des chartes).

### **Modalités**

L'appel à projet concernerait le niveau régional et s'adresserait donc aux administrations des régions de l'Union Européenne, d'une part dans cadre des fonds structurels, et hors Union Européenne d'autre part dans le cadres des politiques de voisinage et les politiques d'aide au développement.

A défaut d'existence des administrations régionales (notamment dans les petits pays) l'appel à projets s'adresserait au niveau national. Il pourrait également s'ouvrir au niveau local dans les pays qui ne souhaitent pas s'engager dans l'immédiat dans ce processus mais qui seraient intéressés par quelques expériences pilotes pour en tirer des enseignements ultérieurement.

Les projets à présenter seraient donc des projets de programmes pluriannuels de promotion et soutien des structures de concertation territoriales. Ils devraient répondre aux conditions suivantes :

- S'appuyer sur une analyse des différentes initiatives existantes dans la région s'inscrivant dans une approche de coresponsabilité et mettre en évidence comment des structures de concertation permettrait de créer des liens et des dynamiques porteuses de coresponsabilité à l'échelle de chaque territoire et à l'échelle globale. Préciser notamment dans le contexte régional et national un processus de concertation territorial peut permettre une évolution vers les conditions de la coresponsabilité pour le bien-être de tous, notamment en termes d'équité dans les revenus et dans l'accès aux ressources.

- Préciser sur cette base les objectifs que l'on peut fixer à cet effet pour le niveau régional en prenant en compte les leçons apprises dans d'autres régions et pays.
- Clarifier le statut qui serait donné aux structures de concertation territoriales : utilisation d'un statut déjà existant à titre expérimental (statut associatif), statut nouveau pilote visant une reconnaissance nationale, application d'une loi nationale à titre expérimental ou déjà bien affirmée et confirmée.
- Préciser les modalités d'appel à projet de deuxième niveau, entre le niveau régional et le niveau local, en mettant en évidence le respect des principes d'autonomie du niveau local sur la base d'engagement sur des objectifs
- Mettre en évidence comment les leçons apprises dans les autres pays ainsi que les chartes produites au niveau international ont été prises en compte dans le projet.
- Mettre en évidence l'articulation avec le niveau national, en ce qui concerne le processus d'apprentissage des cadres légaux et politiques les plus pertinentes.

## Annexe 3 : Elaboration de chartes par les démarches de démocratie délibératives

(Annexe inachevé)

L'élaboration de chartes ou conventions au niveau international est une dimension essentielle du progrès de la société vers la capacité à vivre ensemble sur une même planète dans la paix et sans porter préjudice aux générations futures. La Convention des droits de l'homme approuvée par les Nations Unies en 1947 en est un exemple significatif. Il faut y ajouter un certain nombre de chartes qui ouvrent la voie à la coresponsabilité, comme la charte des paysages, la charte des responsabilités sociales partagées (toutes deux du Conseil de l'Europe).

Jusqu'à présent ces chartes et conventions ont été élaborées dans le cadre de la démocratie représentative, étant essentiellement le produit de négociations et accords intergouvernementaux, même si un certain nombre d'organisations de la société civile ont été consultées et ont joué un rôle dans leur élaboration. Ceci explique leur nature intergouvernementale avec une valeur d'engagement parfois coercitive sur les cadres légaux et politiques publiques.

Le progrès vers la coresponsabilité pour le bien-être de tous est un ensemble de processus qui concernent non seulement les gouvernements, mais l'ensemble de la société, notamment les citoyens eux-mêmes. La capitalisation des enseignements tirés de ces processus devraient donc faire l'objet d'un débat démocratique large avec l'ensemble des citoyens.

La démocratie délibérative paraît être la forme la plus adéquate pour ce faire. Elle permet en effet une participation très large avec l'ensemble des citoyens, tout en mettant à profit les compétences existantes et en garantissant le caractère fondamentalement démocratique du processus.

### **Quelques éléments d'une démocratie délibérative à cet effet**

A COMPLETER

### **Les sujets à traiter (reprendre ici les chartes) A COMPLETER**

Dans le document principal quelques sujets essentiels sont mis en avant. Voici ici quelques précisions sur leur importance.

#### a) Les biens communs

Les biens communs sont objets de beaucoup d'imprécisions et de malentendus qui en rendent difficile une gouvernance intelligente. Ils sont notamment souvent assimilés aux biens publics et opposés aux biens privés alors qu'il ne s'agit pas tant d'une question de statut que de sens.

Partons tout d'abord d'une définition du bien commun :

Les biens communs doivent être compris comme tous les biens, services et ressources qui sont essentiels pour la citoyenneté et pour le développement des individus et de leur bien-être aujourd'hui et demain (définition proposée par Giuseppe Mastruzzo lors de la 4<sup>ème</sup> réunion thématique de CO-ACTE et complétée et approuvée par les participants). Il couvrent une large liste de catégories matérielles et immatérielles

De cette définition on comprend que tout est du bien commun. La question devient alors comment le gérer pour que l'ensemble des biens communs assurent le bien-être de tous, générations futures incluses. A cet égard la notion coresponsabilité apporte un éclairage fondamental car chacun

b) Le temps

Des réunions thématiques réalisées dans le cadre du projet CO-ACTE il est apparu très clairement que le temps joue un rôle majeur à plusieurs points de vue

**Les sujets à traiter dans un premier temps**

Il est proposé d'initier le processus sur 3 sujets : les biens communs, le revenu universel et les migrations.

a) Les biens communs

Initier un processus de construction d'une charte des biens communs suivant les règles de démocratie délibérative apporterait une grande force de

b) Le revenu universel

c) Les migrations

**Quelques éléments de méthode**

- Garantir le caractère démocratique en s'appuyant sur les savoir faire acquis en termes de démocratie délibérative : ouverture puis tirage au sort
- Garantir que l'on a bien pris en compte toutes les expertises sur le sujet : ouverture, appel – techniques d'intelligence collective
- Garantir que la rédaction est la forme la plus claire au moment où elle a été rédigée
- Garantir la validation
- Garantir la réfutabilité : définir les modalités de remise en discussion des chartes pour les compléter et les revoir.

## Annexe 4 : Lettre d'invitation pour la réunion du 4 novembre à Bruxelles

Monsieur/Madame le.... (Député, Commissaire, Maire, ....)

Au moment où on s'interroge sur le futur de nos sociétés et de notre planète, de multiples initiatives publiques et privées émergent un peu partout dans le monde à la recherche de nouvelles voies d'avenir. Seront-elles à la hauteur des 17 objectifs du développement durable fixés en 2015 par les Nations Unies pour les 15 prochaines années et des engagements pris par rapport au changement climatique ? La réponse dépendra en grande partie de notre capacité à intégrer les initiatives de la société civile et les décisions prises par les élus dans une action concertée à et entre différentes échelles territoriales.

Prenant acte de ce constat, le réseau international TOGETHER des quelques 400 territoires de coresponsabilité qui développent depuis 2005 une approche de concertation locale visant à progresser durablement vers le bien-être de tous, a lancé depuis 2015 une large consultation et un débat auprès des citoyens, des porteurs d'initiatives et des responsables politiques à différentes échelons territoriaux. Cette consultation a été réalisée dans le cadre d'un projet cofinancé par le programme l'Europe des Citoyens de l'Union Européenne. Elle a conduit à concevoir et construire progressivement ce que serait une feuille de route qui permettrait d'évoluer vers une telle intégration.

Fruit de 18 mois de travail avec de multiples réunions locales et européennes, ce processus est en passe d'aboutir. C'est pourquoi nous avons le plaisir de vous inviter à participer à une session de présentation-débat qui aura lieu **le 4 novembre 2016 à Bruxelles de 14h00 à 17h00 au Comité des Régions salle JDE 70 (à confirmer)**. L'objectif de cette réunion est d'avoir votre avis sur la feuille de route proposée et de débattre avec vous et les autres responsables politiques invités des collaborations envisageables.

En espérant que cette proposition retiendra votre attention et que nous aurons le plaisir de vous avoir parmi nous lors de cette session, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Vous trouverez ci-après un résumé de la feuille de route qui sera proposée. Avant la réunion du 4 novembre après midi elle sera débattue et enrichie lors de [la 3<sup>ème</sup> Rencontre Internationale des territoires de Coresponsabilité qui se tiendra à Braine-l'Alleud](#) les 2 et 3 novembre ainsi que le 4 au matin. Vous êtes bien entendu cordialement invité à participer également à cette rencontre, dans sa totalité ou en partie dans les limites de votre disponibilité.

Dans l'attente de votre réponse, respectueusement,

La Direction du Réseau Together

Pour la ville de Kavala, Madame Dimitra Tsanaka, Maire

Pour la ville de Braine-l'Alleud, M. André De Smet, en charge du réseau Together

Pour la ville de Kairouan, M. Fayçal Kaabi, maire adjoint en charge du réseau TOGETHER